



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2017-04

Objet : Délibération portant actualisation des participations aux organismes de regroupement pour 2017

Conseillers en exercice	30	Pour	29
Conseillers présents	26	Contre	0
Quorum	16		
Conseillers représentés	3	L'an 2017, le 4 avril à 20h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais", légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Croignon, sous la présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE	
Suffrages exprimés	29		
Date de convocation	27/III/2017		
Date d'affichage	29/III/2017		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Frédéric Couso**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc AVINEN	Sallebœuf	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux		Véronique ZOGHBI
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire	X	
Françoise IMMER	Pompignac	X	
Jean François JAMET	Carignan de Bordeaux	X	
Alain LAFONTANA	Bonnetan		Alain BARGUE
Evelyne LAVIE	Sallebœuf	X	
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux	X	
Florent LODDO	Pompignac	X	
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac		Frédéric COUSSO
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Sallebœuf	X	
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux	X	

Affiché, le

06 AVR. 2017

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20170405-2017-04-DE
Date de réception préfecture : 05/04/2017

N° 2017-04**Objet : Délibération portant actualisation du tableau des participations aux organismes de regroupement pour 2017**

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n° 2016-55 portant tableau des participations pour l'exercice 2017

Considérant l'avis de la commission compétente

Considérant l'avis du Bureau communautaire en date du 21 mars 2017

Rapport de synthèse :

La participation aux organismes de regroupement est fixée par les Conseils syndicaux desdites structures. Des représentants de la Communauté de Communes "Les Coteaux Bordelais" y siègent.

Le Conseil syndical du SEMOCTOM prévoit une augmentation de 1.5% des tarifs de la collecte de la communauté de communes « Les Coteaux Bordelais ».

Le Conseil syndical du SYSDAU a calculé sa participation en 2 parties depuis 2016. La première partie correspond à la participation classique calculée sur la base du nombre d'habitants soit 14 485 €. La seconde partie se fonde sur la délibération de son conseil syndical en date du 27 novembre 2015 qui a créé une participation financière nouvelle pour assurer la mission d'accompagnement juridique et technique des communes et Communautés de communes par le SYSDAU en raison du désengagement des services de l'Etat. Cette nouvelle participation s'élève à 4 228 €.

Le syndicat mixte Gironde Numérique a calculé sa participation en tenant compte de la population et du potentiel fiscal.

Le Pole Territorial du Cœur Entre Deux Mers a mis en place depuis 2010 une augmentation régulière et pluriannuelle de la cotisation attendue des Communautés de communes. Un lissage avait prévu une évolution de la cotisation (de 2.29 € par habitant en 2011 à 2.97 € par habitant en 2015). Depuis 2016, le montant de la cotisation par habitant est de 3 €. L'augmentation est donc due à la hausse de la population.

Après avoir entendu l'exposé du Président

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

1. D'ajuster le tableau des participations aux organismes de regroupement comme suit :

Organisme	Participations 2016	Participations 2017
SEMOCTOM Saint Léon	1 700 000 € (+ 5 500 € intervention bennette)	1 709 352 € (+ 5 500 € intervention bennette)
Pôle territorial Cœur Entre Deux Mers Targon	55 713 €	56 310 €
SYSDAU Bordeaux	18 713 €	18 713 €
GIRONDE NUMERIQUE Bordeaux	6 374 €	6 349 €

2. D'inscrire les sommes nécessaires au budget 2017 ;
3. De rappeler que par délibération du 13 décembre 2016 une avance, sur le paiement des participations au SEMOCTOM et au Pôle territorial, a été accordée ;
4. De confirmer le mandatement des participations du SEMOCTOM et du Pôle territorial sous forme de mensualités.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le 4 avril 2017

Le Président

Pour extrait conforme

JEAN-PIERRE SOUBIE

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20170405-2017-04-DE
Date de réception préfecture : 05/04/2017